

UNIVERSITE LUMIERE LYON 2

Concours Externe d'Adjoint technique  
Aide en gestion scientifique et technique

BAP I

Session 2002

Nom patronymique : .....  
Nom d'usage : .....  
Prénom : .....  
N° candidat : .....

SUJET D'ADMISSIBILITE - Durée : 2h - Coefficient 3

Vendredi 13 septembre 2002

9 heures à 11 heures

+ épreuve professionnelle .

**INSTRUCTIONS**

Ce sujet comporte 8 pages dont 30 questions numérotées de 1 à 30, noté sur 30, et une étude de cas, noté sur 30.

L'épreuve doit être traitée directement sur les documents ci-joints.

**LISEZ BIEN ATTENTIVEMENT CHAQUE QUESTION AVANT DE REpondRE**

L'usage de la calculatrice est autorisé.

*Il vous est rappelé que votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la bande à en tête de la copie mise à votre disposition. Toute mention d'identité ou tout signe distinctif porté sur toute autre partie de la copie (ou les copies) mènera à l'annulation de votre épreuve.*

2002\_i\_c\_adt\_aide\_gest\_scient\_tech\_lyon2.pdf.

900895

---

## QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLES

**Cocher la case ou les cases correspondant à une bonne réponse  
Chaque question peut avoir une ou plusieurs réponses**

### **I- Q.C.MC**

1- Quel est le nom du Ministère de l'Education ?

1.  Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
2.  Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports
3.  Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie
4.  Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche.

2- Quel est le nom du Ministre de l'Education ?

1.  Jack Lang
2.  Jules Ferry
3.  Claude Allègre
4.  Luc ferry

3- Quel est le premier grade universitaire ?

1.  le baccalauréat
2.  le DEUG
3.  le DUT
4.  le BTS

4- Qui dirige l'université ?

1.  le Secrétaire Général
2.  l'Agent Comptable
3.  le Président
4.  le Conseil d'Administration

5- Cocher les structures appartenant à l'Université ?

1.  UFR
2.  IUFM
3.  APL
4.  Ecoles d'Ingénieur

---

6- Qui vote le budget de l'université ?

1.  le Président
2.  les Etudiants
3.  le Conseil d'Administration
4.  l'ensemble des Conseils de l'université

7- Le budget de l'université est voté :

1.  une fois par an
2.  3 fois par an
3.  tous les mois
4.  tous les quatre ans

8- Les universités sont :

1.  des Etablissements Publics à Caractère Scientifique Culturel et Professionnel (EPSCP)
2.  des Etablissements Publics Scientifiques et Techniques (EPST)
3.  des Etablissements Publics à Caractère Administratif (EPCA)
4.  des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL)

9- Cocher les grands organismes de recherche dans la liste suivante :

1.  CNESER
2.  CEA
3.  CNED
4.  CNRS
5.  ONISEP
6.  UNESCO
7.  CNDP
8.  INSERM
9.  IRD
10.  INRA

10- Qui est l'ordonnateur de l'université ?

1.  le Président
2.  le Secrétaire Général
3.  l'Agent Comptable
4.  le Conseil d'Administration

11- Les universités peuvent-elles avoir un secteur commercial ?

1.  oui
2.  non

---

12- Les ressources financières d'une université proviennent de :

1.  subventions de l' état
2.  subventions européennes
3.  des collectivités territoriales
4.  de dons et legs
5.  de revenus financiers
6.  de la T.V.A.
7.  de la taxe de séjour

13- A quelle catégorie de la fonction publique appartient le corps des adjoints techniques ?

1.  catégorie A
2.  catégorie B
3.  catégorie C
4.  catégorie D

14- Quelle est l'autorité de tutelle des universités au niveau local ?

1.  le Préfet
2.  le Recteur
3.  le Président du Conseil Régional
4.  le Président du Conseil Général

15- Que signifie l'abréviation V.A.E.

1.  Vérification Administrative des Enseignements
2.  Validation Administrative des Enseignements
3.  Validation des Acquis de l'Expérience

16- Qui signe les parchemins de diplômes ?

1.  le responsable de la scolarité de l'Université
2.  le Ministre
3.  le Président de l'université et le Recteur

17- quelle est la durée du mandat du président de la République ?

1.  5 ans
2.  6 ans
3.  7 ans
4.  9 ans

900898

---

18- Quelle est la durée du mandat d'un maire ?

1.  5 ans
2.  6 ans
3.  7 ans
4.  9 ans

19- Quelle est la durée du mandat d'un député

1.  5 ans
2.  6 ans
3.  7 ans
4.  9 ans

20- Quelle est la durée du mandat d'un sénateur ?

1.  5 ans
2.  6 ans
3.  7 ans
4.  9 ans

21- Parmi les propositions suivantes, cocher les collectivités territoriales :

1.  Perception
2.  Commune
3.  Conseil Général
4.  Communauté des Communes
5.  Département
6.  Région

22- Quel est le régime constitutionnel de la République Française ?

1.  présidentiel
2.  parlementaire

23- Qui exerce le pouvoir exécutif ?

1.  le président
2.  le parlement
3.  le conseil constitutionnel
4.  le gouvernement

24- A quelle fonction publique appartiennent les personnels de l'enseignement supérieur ?

1.  la fonction publique d'Etat
2.  la fonction publique territoriale
3.  la fonction publique hospitalière

---

25- Quelle est la juridiction compétente saisie en cas de conflit entre un fonctionnaire et l'administration de l'Etat ?

1.  le tribunal des prud'hommes
2.  le tribunal d'instance
3.  le tribunal administratif
4.  le tribunal des conflits

26- la loi d'orientation de l'enseignement supérieur date de :

1.  1789
2.  1965
3.  1984
4.  1992

27- Excel est :

1.  une marque d'ordinateur
2.  un logiciel de traitement de texte
3.  un tableur
4.  un label de qualité

28- la CNIL est

1.  la Commission Nationale "Informatique Liberté"
2.  le Comité National de l'Instruction Laïque
3.  le Conseil National des Institutions Locales

29- en France, le clavier utilisé est :

1.  AZERTY
2.  QUERTY

30- le Web est :

1.  un moyen d'accès au réseau INTERNET
2.  un navigateur de recherche
3.  un logiciel de bureautique

---

## II- Etude de cas :

Le laboratoire de sciences nucléaires a organisé un colloque international à l'occasion de son 50ème anniversaire.

120 personnes ont participé, chacune d'entre elle s'est acquittée de 60 € de frais de droits d'inscription.

Le laboratoire a obtenu une subvention de 2000 € de la part de l'Université et 5000 € du Conseil Régional.

Les dépenses prévues sont les suivantes (TTC):

- Location de salle : 4168 €
- Documentation : 18% des recettes
- Publicité : 12% des recettes
- Frais administratifs : 905€
- Honoraires : 815 €
- Achat de mobilier et panneaux d'affichage : 1880 €
- Restauration : 10 € par participant
- Transport :
  - de la Gare → colloque 36 personnes à 5 €
  - de l'aéroport → colloque 84 personnes à 8 €

Etablir un **bilan** financier sous forme d'un tableau récapitulatif en regroupant les dépenses par nature et faisant apparaître le **résultat (bénéfice ou déficit)**.

900901

---

900902



UNIVERSITE LUMIERE LYON 2

Concours Externe d'Adjoint technique  
Aide en gestion scientifique et technique

Session 2002

BAP I

Nom patronymique : .....

Nom d'usage : .....

Prénom : .....

SUJET D'ADMISSION - Durée : 1h30- Coefficient 3

Mardi 8 octobre 2002

10h30 à 12 h

INSTRUCTIONS

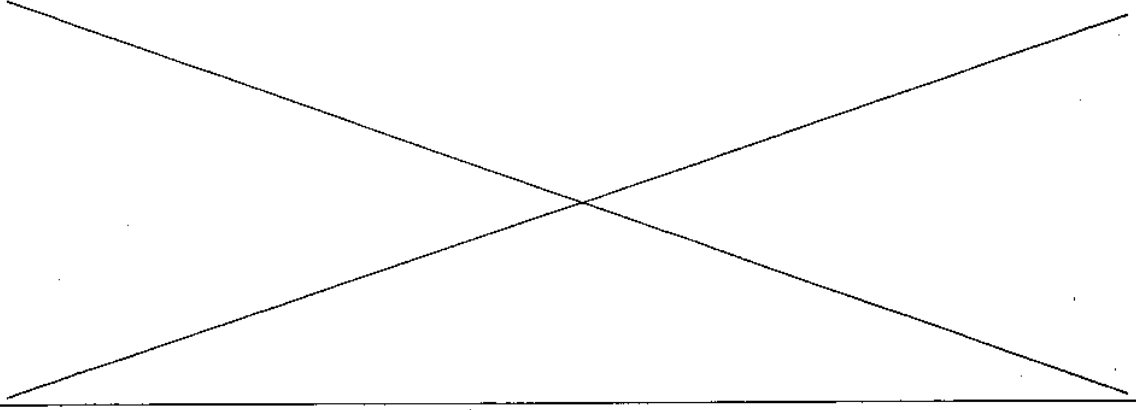
Ce sujet comporte 5 pages. Les deux questions du sujet sont à traiter directement sur l'ordinateur.

**LISEZ BIEN ATTENTIVEMENT CHAQUE QUESTION AVANT DE REpondRE**

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

*Il vous est rappelé que votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la bande à en tête de la copie mise à votre disposition. Toute mention d'identité ou tout signe distinctif porté sur toute autre partie de la copie (ou les copies) mènera à l'annulation de votre épreuve.*

900903



**CONVENTION INTER-ETABLISSEMENT N° 0081 5009**  
**Programme de Recherche Thématique**  
**"Les outils de développement des biotechnologies"**  
**de la Région Ile de France**

**Responsable du Projet : Pierre DUPONT**

Attendu que

L'Etablissement « Université PARIS XVIII » a été désigné, par décision de la Commission Permanente du 22 Juin 2000, gestionnaire de la subvention accordée dans le cadre du **PROGRAMME THEMATIQUE PRIORITAIRE** (« Les outils de développement des biotechnologies ») pour le projet intitulé « Neutralisation du « Gaucho » dans les cultures céréalières ».

Celui-ci est titulaire du présent document.

***Article 1 : Objet de la convention***

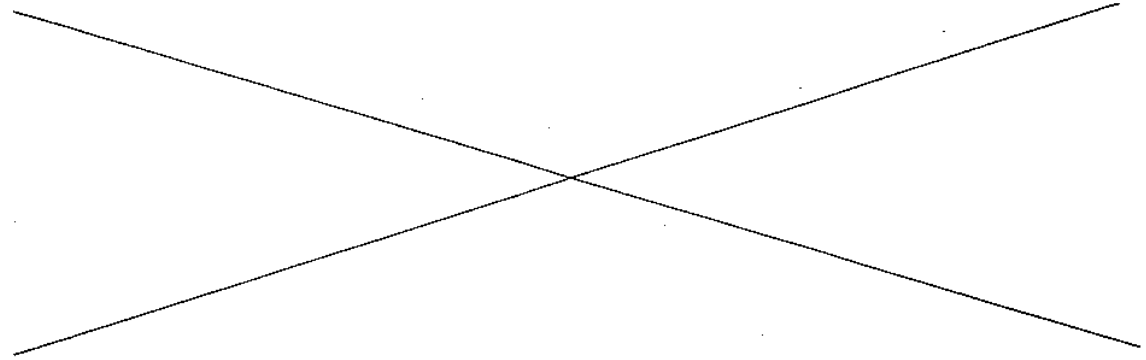
Cette convention a pour objet de contractualiser la ventilation de la subvention régionale.

Cette convention concerne les établissements suivants :

\* Université Paris XVIII, Laboratoire de Biologie des hyménoptères, CNRS UMR AAA, Paris.

\* Université Paris XIX, Centre de Génétique, CNRS UMR BBB, Paris.

900904



### *Article 2 : Subvention de la Région*

Pour cette opération, la Région Ile de France apporte **pour l'année 2000-2001** son concours pour les dépenses suivantes :

-Equipement : 28 660 € d'une dépense subventionnable plafonnée à 95 500 €, soit à hauteur de 30%, au profit de l'Université Paris XVIII

-Fonctionnement : 100 000 € d'une dépense subventionnable plafonnée à 200 000 €, soit à hauteur de 50%, et se répartissant pour moitié entre les deux Universités.

### *Article 3 : Règles de paiement de la Région Ile de France*

#### **Pour l'équipement :**

La Région versera le solde au vu d'un état récapitulatif des dépenses effectuées à hauteur du montant subventionnable de l'opération. **Cet état devra être visé par le comptable public de l'établissement concerné.**

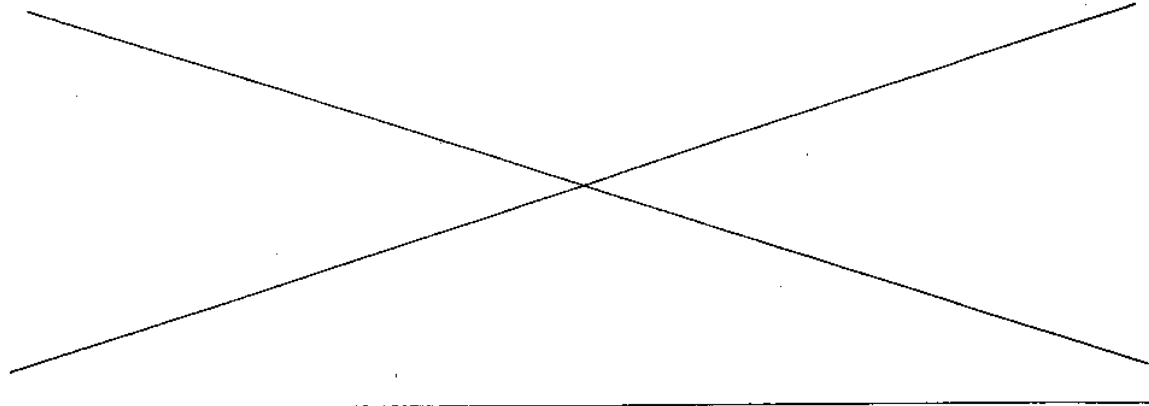
#### **Pour le fonctionnement :**

La Région versera le solde après production d'un état récapitulatif des dépenses effectuées à hauteur du montant subventionnable de l'opération. **Cet état devra être visé par le comptable public de l'établissement concerné.**

Ces documents devront être transmis à la Région en une seule fois par l'Université gestionnaire de la subvention.

### *Article 4 :*

Cette opération deviendra caduque et fera l'objet d'une annulation si l'état récapitulatif n'est pas parvenu à la Région Ile de France dans un délai de 3 ans à compter de la date de décision de l'affectation visée ci-dessus, soit avant le 22 Juin 2003.



**Article 5 : Répartition de la subvention régionale**

La subvention régionale, année 2000-2001, sera portée au crédit des établissements signataires de la convention Région dans le mois qui suit la signature de la convention.

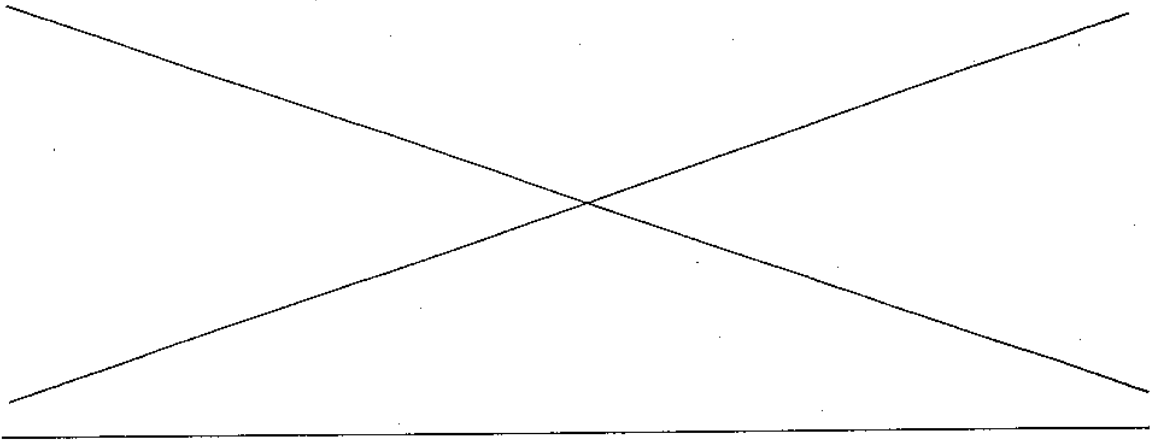
Fait à

le,

pour l'Université Paris XVIII  
le représentant

pour l'Université Paris XIX  
le représentant

900906



**QUESTIONS :**

1 – Produire, pour la 1<sup>ère</sup> année, le tableau de répartition des financements de la Région Ile de France entre les différentes Universités et selon les prévisions de dépenses.

2 – Vous êtes le gestionnaire de la subvention.

Le comptable public de votre établissement vous a transmis l'état récapitulatif visé des dépenses effectuées.

Rédigez le courrier d'accompagnement de ce document afin de percevoir le solde de la subvention.

900907